

# EN ATTENDANT L'ECHO

*Le bulletin de l'unique opposition Sauvignoise*



Sauvignaises, Sauvignois engagés dans votre commune, bonjour !




Conseiller municipal d'opposition, par l'édition de cette lettre aux Sauvignois, je continue de remplir ma mission auprès de vous tous : proximité et transparence. Ainsi, retrouvez les **numéros précédents**, les **véritables comptes-rendus** du Conseil municipal, sur notre **site Internet** : [www.ensemblesauvignois.webnode.fr](http://www.ensemblesauvignois.webnode.fr).

Naturellement, retrouvez-nous aussi sur nos réseaux sociaux en flashant les QR code en pied de page.

La série de vidéos estivales réalisées a eu un succès incroyable ! Un énorme travail pour nous, mais récompensé par votre soutien de plus en plus nombreux ; Cela demeure le moteur du travail de toute notre équipe.

## Merci !

Pour ce 3<sup>ème</sup> numéro (déjà !), nous nous concentrerons les sujets suivants (car nous restons limités sur un tel format...mais n'hésitez pas à nous rejoindre sur les réseaux sociaux !) !

-  Augmentation des taxes locales par la municipalité. Mais pourquoi faire ?
-  Plus qu'une seule liste d'opposition : Ensemble Sauvignois.
-  Gouvernance municipale et financière, le Maire face à la justice !

Bonne lecture, et, assurément, à très bientôt. David BOUCHER.

## Augmentation des taxes locales par la municipalité. Mais pourquoi faire ?

Suite aux révélations de « **Ensemble Sauvignois !** », la municipalité a dû exhumer en urgence un ancien format de communication : le FLASH INFO. Et ce fut le numéro 36... prenant la suite d'un document abandonné depuis au moins deux ans.

Malgré 3 mandats, le **maire écrit** (*pour ne pas dire se plaint*) que le **bilan et le budget municipal** sont des « **exercices complexes** » ! En effet, il déclare que les hausses d'impôts sont uniquement de la faute de l'État, et se déclare **impuissant** face aux prérogatives données par l'administration fiscale. **Il n'assume donc pas son bilan budgétaire**. Mais... sa gestion budgétaire n'était-elle pas son argument principal de campagne ? Mais alors, pourquoi a-t-il été élu ? Pour autant, les sauvignois payent encore plus ! Ce qui est encore plus improbable sachant que notre commune possède **un excédent dépassant allégrement le million d'€**. Le maire trouve que la situation est normale et saine...Est-il normal que nous, Sauvignois, payons des **impôts confiscatoires** ? **Oui** confiscatoires ! Est-il est vraiment sain que **cet argent ne revienne pas aux sauvignois**, surtout dans une situation d'inflation galopante actuelle ?

Et pourtant, prouvant factuellement que cela était possible, et indispensable, j'ai **proposé 2 baisses d'impôts**. Sans même les étudier, le **Conseil Municipal**, suivant la position du Maire, **les a refusées** ! Et les Sauvignois continuent de payer plus d'impôts.

Mais tout cela dans quel but ? Quelle est la politique du maire ? Réfractaire au changement, les choses sont réalisées au minima. Cela amène à :



Ensemble Sauvignois – [ensemblesauvignois@gmail.com](mailto:ensemblesauvignois@gmail.com)  
Ecrit et imprimé par nos soins



- Une commune en perte continue d'habitants, alors que la plupart des communes aux alentours en gagnent...
- Des dépenses pharaoniques programmées, sans étude préalable, ni concertation publique, alors que la gestion du quotidien n'est toujours pas assurée.

## Plus qu'une seule opposition : Ensemble Sauvignois !

Dans ce Flash info exhumé, l'alliance entre le maire et la 3<sup>ème</sup> liste est effective et entérinée. Des manœuvres avaient commencé dès la démission du 2<sup>nd</sup> adjoint, en février 2022. Après que le poste eut été supprimé, le Maire, a saisi l'occasion de redistribuer les indemnités à une de ses conseillères de la liste principale (qu'il avait tout d'abord voulu positionner adjointe, mais où j'ai rappelé, à tous, la Loi imposant une obligatoire parité), désormais désignée référente de la communication, et, à la conseillère de la 3<sup>ème</sup> liste, désormais désignée référente du point lecture (la fameuse « bibliothèque ») municipal.

Donc, libre à chacun de se forger une opinion, mais... un membre de l'opposition perçoit désormais des indemnités d'adjoint... qui voudrait-on leurrer ?

Ainsi, et en conséquence, outre les défections de la liste du maire (passées sous silence assourdissant), Ensemble Sauvignois ! reste finalement la seule vraie opposition, et de proposition.

## Gouvernance municipale et financière, le Maire face à la justice !

Depuis le début et pleinement dans mon rôle de Conseiller municipal, à chaque conseil, j'ai constaté les insuffisances et irrégularités de la gestion municipale, à quasiment tous les niveaux. Ainsi, à chaque fois, j'ai demandé par écrit la légitime régularisation de toutes ces situations. Mais la majorité du temps la municipalité n'en a que faire.

Plusieurs affaires ont été soumises au juge administratif :

- Organisation du temps scolaire (Affaire n° 2101694)
- Rémunération non réglementaire des agents recenseurs (Affaire n° 2200961),

Sur ces affaires, le Maire n'a jamais répondu, même au juge. Logiquement, le tribunal administratif l'a mis en demeure.

Malgré ces procédures, le Maire persiste dans une gouvernance et une politique très personnelle, notamment :

- Suite à la démission du second adjoint, refus de respecter les obligations légales et démocratiques, en particulier, de procéder à un vote pour la nouvelle composition de la liste des adjoints : ce qui rend illégal toute la gouvernance municipale ;
- Absence de communication de tous les documents nécessaires au Conseil municipal pour permettre des délibérations démocratiques et en toute conscience des Conseillers municipaux, notamment des budgets : ce qui rend illégale la gouvernance municipale ;
- Mise en délibération de sujets non-inscrits à l'ordre du jour (ou modification en cours de séance) : ce qui rend illégale la gouvernance municipale ;

Ainsi, pour la seule défense des intérêts des Sauvignois et des Sauvignois, ces 23 août 2022, et 21 octobre 2022, j'ai déposé 2 nouveaux recours contre la gouvernance municipale (Affaires n° 2202205, n° 2202769) ... parce que « David Boucher n'a que ça à faire ».

De défendre le droit des sauvignois ?

Soit.

Assurément, à très bientôt.



Ensemble Sauvignois – [ensemblesauvignois@gmail.com](mailto:ensemblesauvignois@gmail.com)  
Ecrit et imprimé par nos soins

